

Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes

Vingt-deuxième session
Genève, 15 – 24 juin 2011

Conclusions du Séminaire régional sur le piratage des signaux de radiodiffusion
tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) les 6 et 7 juin 2011

Document établi par le Département des communications (Afrique du Sud)

1. Le Gouvernement d'Afrique du Sud a accueilli, avec la collaboration des représentants du secteur de la radiodiffusion, un séminaire sur le piratage des signaux de radiodiffusion qui s'est tenu les 6 et 7 juin 2011 à Johannesburg (Afrique du Sud). Le discours d'ouverture a été prononcé par M. Obed Bapela, vice-ministre des communications.
2. Le séminaire avait pour objet : 1) de sensibiliser au piratage des signaux et de partager des stratégies sur les moyens de lutte dans ce domaine; et 2) de permettre aux pays africains de se préparer pour la vingt-deuxième session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR).
3. Treize pays et deux organisations étaient représentés au séminaire : Afrique du Sud, Botswana, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Kenya, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Sénégal et Zambie, ainsi que l'East African Commission (EAC), l'Association nationale des organismes de radiodiffusion (NAB) et les opérateurs de télécommunication. Outre ces délégations, étaient présentes la présidente des consultations informelles sur la protection des organismes de radiodiffusion organisées par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) à Genève les 14 et 15 avril 2011, Mme A. Grazioli, conseillère juridique principale à l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle suisse, et l'OMPI, représentée par Mme C. Croella, conseillère à la Division du droit d'auteur, Secteur de la culture et des industries de la création.
4. Des exposés ont été présentés par des représentants de gouvernement, des parties prenantes du secteur de la radiodiffusion, des distributeurs de signaux et des organismes chargés de réglementer la radiodiffusion. La représentante de l'OMPI et la présidente des consultations informelles ont donné des informations sur l'historique et le contexte général du processus de négociation en cours. Les trois projets de proposition récemment soumis (Canada, Afrique du Sud et Japon) ont été présentés et examinés. La présidente des consultations informelles a résumé les résultats des consultations menées en avril 2011 et présenté les principaux éléments du document officiel qu'elle soumettra pour examen à la prochaine session du SCCR en juin 2011 (document SCCR/22/11).
5. *Notant :*
 - l'augmentation spectaculaire du piratage des signaux et son incidence négative sur la viabilité de l'industrie de la radiodiffusion en Afrique;
 - l'évolution rapide de la technologie en matière de radiodiffusion; et
 - le caractère inadapté des instruments internationaux existants aux fins de la protection des organismes de radiodiffusion contre le piratage des signaux,

Prenant aussi en considération les résultats du Séminaire régional pour les pays africains organisé conjointement par le Gouvernement du Nigéria (par l'intermédiaire du Bureau nigérian du droit d'auteur) et l'OMPI, les représentants de gouvernement présents au séminaire ont adopté les conclusions suivantes :

- 1) le mandat confié par l'Assemblée générale de l'OMPI en 2007 en ce qui concerne les travaux du SCCR sur la radiodiffusion devrait être révisé lors de la réunion de 2011 de l'Assemblée générale de l'OMPI de 2011 de manière à prendre en considération les progrès technologiques réalisés;
- 2) compte tenu du consensus émergent sur la portée, l'objet et les objectifs spécifiques du traité, l'Assemblée générale de l'OMPI devrait prévoir, lors de sa réunion de 2011, la tenue d'une conférence diplomatique au cours du prochain exercice biennal (2012-2013) en vue de l'adoption du traité;

- 3) afin d'accélérer les travaux du SCCR, un programme de travail devrait être élaboré lors de la prochaine session du comité, en juin 2011; ce programme pourrait prévoir des sessions extraordinaires du SCCR consacrées à l'examen des questions en suspens et à l'établissement d'une proposition de base en vue de la conférence diplomatique;
 - 4) les principes généraux énoncés dans la proposition de l'Afrique du Sud, en particulier la neutralité sur le plan technologique, l'approche fondée sur le signal, les limitations et exceptions dans l'intérêt public et la portée spécifique, ont bénéficié d'un appui général. En outre, des pays se sont prononcés en faveur des approches régionales et nationales visant à freiner le piratage des signaux, tout en appuyant l'idée d'un traité international qui offrirait un cadre stable pour la protection des organismes de radiodiffusion et permettrait de combattre le piratage des signaux transfrontières.
6. Les délégués ont fait part de leur satisfaction au Gouvernement de la République d'Afrique du Sud en ce qui concerne la préparation et l'organisation du séminaire sur le piratage des signaux de radiodiffusion.

[Fin du document]